

# **MÉMOIRE**

## **Projet de parc éolien par Saint-Laurent Énergies inc. dans le Parc régional des Massifs du Sud en Chaudières-Appalaches**

**Présenté au**

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
(BAPE)**

**par**

**Johanne Labbé**

**20 janvier 2011**

## **Introduction**

Je suis native de Saint-Magloire de Bellechasse. Depuis plus de 20 ans, ma famille et moi profitons de la station de ski tous les weekends d'hiver et régulièrement l'été. De plus, je suis propriétaire d'un terrain dans le parc régional du Massif du Sud pour la construction éventuelle d'une résidence permanente touchée par le projet.

## **Constat**

Le projet de Saint-Laurent Énergies impose au milieu d'accueil des contraintes excessives.

J'ai vu naître, au cours des deux dernières années, une opposition malsaine entre, d'une part, les élus municipaux, les MRC et d'autre part, les citoyens des régions.

Les récriminations à l'endroit des élus municipaux et régionaux ainsi que les plaintes citoyennes n'ont rien donné.

Présentement, il y a une alliance entre les Pouvoirs régionaux et le promoteur.

Effectivement, je suis très inquiète des impacts sociaux et environnementaux que ce projet de développement éolien fera.

## **Conclusion**

Je ne prétends pas avoir toutes les connaissances mais il ne fait aucun doute à mon raisonnement que le développement d'un parc éolien dans le Massif du Sud, particulièrement sur les crêtes des montagnes, risque de modifier pour toujours l'intégrité de ce milieu naturel unique et exceptionnel de plus en plus rare et à mes yeux de modifier les grands espaces naturels recherchés par les communautés pour venir prendre le temps pour leurs loisirs et leurs divertissements, à moins que l'on n'exerce un contrôle rigoureux de leur implantation.

L'arrivée d'un projet éolien dans le parc régional du Massif du Sud m'incite comme citoyenne à une demande de précaution quant à la planification de l'aménagement de l'installation des éoliennes de façon à définir de mieux en mieux les zones de conservation et d'appliquer des mesures de protection appropriées et souhaitables.

## **Recommandation**

Il est encore temps de dire non au massacre démesuré de la nature et aux effets cumulatifs négatifs du projet actuel. Le gouvernement doit agir et intervenir dans le développement de ce projet éolien qui démontre un manque de vision qui va en deçà du bon sens et un manque flagrant de planification.

Le gouvernement doit mettre en place des règles plus claires et plus balisées sur les normes à respecter dans l'implantation et la localisation d'éoliennes dans les massifs du sud. Il faut une désignation des aires protégées et une planification régionale du développement éolien.

Le Québec a besoin d'augmenter les réserves de biodiversité et les aires protégées et notre région n'a aucunement atteint les objectifs que vous vous êtes fixés. Il vous faut évaluer tous les impacts environnementaux que ce projet aura sur le réseau hydrique, faunique et sur la flore.